

Opérations et programmes correctionnels, Direction de la sécurité

Recommandations des Services de santé concernant les transfèvements interrégionaux et intrarégionaux par voie terrestre (à réviser, au besoin)

Le présent document vise à clarifier les recommandations des Services de santé à l'égard du personnel et des détenus participant à un transfèvement interrégional et intrarégional par voie terrestre, qui pourraient ne pas figurer dans le Cadre de gestion du risque.



Avant de quitter l'établissement

- Les responsables de chaque unité opérationnelle remettront un masque médical/d'intervention ainsi qu'un écran facial à tous les employés et les détenus .

Dépistage

PERSONNEL	DÉTENUS
Les employés qui transfèrent les détenus, y compris le chauffeur, doivent subir un test de dépistage rapide qui sera administré par le personnel des Services de santé du SCC de l'établissement dans les 24 heures qui précèdent le départ. Un résultat négatif est requis pour participer au transfèvement.	Les détenus transférés se feront offrir de subir un test de dépistage rapide administré par le personnel des Services de santé du SCC dans les 24 heures qui précèdent le départ vers l'aéroport. Les détenus qui refusent de subir le test seront transférés. Les détenus dont les résultats sont positifs ne seront pas transférés.

Vérification de santé

PERSONNEL	DÉTENUS
Une vérification active sera effectuée au départ de l'établissement et au retour également.	Le jour du transfèvement, les détenus faisant l'objet d'un transfèvement devront se soumettre à une vérification préalable effectuée par le personnel des Services de santé du SCC de l'établissement à l'aide du document de vérification de santé.
 Health Check Staff - Vérification de santé I	 Health Check Inmates - Vérification de santé

Port d'un masque et d'un écran facial

PERSONNEL	DÉTENUS
Employés devant porter un <b>masque médical/d'intervention et un écran facial</b> :	Les détenus doivent porter un <b>masque médical/d'intervention et un écran facial</b> :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les agents accompagnateurs, y compris le chauffeur, doivent porter un masque médical/d'intervention pendant le transport.</li> <li>• Les agents accompagnateurs doivent porter un écran facial pendant le transport. Les chauffeurs ne sont pas tenus de porter un écran facial.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En tout temps à l'intérieur du mode de transport à destination/en provenance de l'aéroport.</li> </ul>

\*\*L'hygiène des mains et l'éloignement physique, dans la mesure du possible, demeurent essentiels.

Opérations et programmes correctionnels, Direction de la sécurité

Recommandations des Services de santé concernant les transfèvements interrégionaux et intrarégionaux par voie terrestre (à réviser, au besoin)

Lorsqu'un arrêt pour la nuit est requis (pour les agents accompagnateurs)

- Les employés doivent pratiquer l'éloignement physique.
  1. Aucun rassemblement en compagnie d'autres employés (aucune sortie pour un repas ni aucune rencontre sociale).
  2. Aucune visite dans les chambres d'hôtel.
  3. Les repas doivent être commandés et consommés seuls dans les chambres. (Cette exigence sera examinée avant chaque opération de transfèrement interrégional ou intrarégional.)

ÉBAUCHE